

CULTES « Les Eglises ne peuvent refuser le dialogue avec le pouvoir politique »

L'Eglise catholique luxembourgeoise vit depuis cinq ans sous un nouveau régime. Des problèmes de trésorerie l'obligent à se réinventer. Et pourtant, elle estime important de coller aux réalités de son temps.

ENTRETIEN

PASCAL MARTIN
ENVOYÉ SPÉCIAL À LUXEMBOURG

Monsieur Leo Wagener a négocié pour l'Eglise catholique luxembourgeoise la réforme sur le financement des cultes, entrée en application en 2016. Cinq ans plus tard, la trésorerie de l'institution s'assèche dangereusement, l'obligeant à trouver de nouvelles ressources.

Votre situation, dites-vous, est aujourd'hui difficile...

Tout à fait. Et cela va s'aggraver dans les années à venir. Le poids constitué par la masse salariale du personnel de l'archevêché va peser davantage sur nos épaules, car nous devons payer les salaires des nouveaux prêtres depuis la réforme. Un second volet concerne les fabriques d'église : le culte catholique doit désormais payer pour utiliser les églises qui sont en majorité en propriété communale. Il doit acquitter une indemnité annuelle ainsi que leurs frais de fonctionnement (chauffage, électricité, nettoyage). Ces postes ne sont plus pris en charge par la commune. Enfin, dans les années à venir, il faudra former et salarier des personnes pour assurer la catéchèse, ce qui engagera aussi des coûts assez importants.

Comment s'organise le financement de l'Etat ?

La masse salariale prise en charge par l'Etat est de 20 millions et continue à l'être. Puis, (NDLR : lorsque les prêtres restés sous l'ancien régime salarial auront disparu), l'Etat paiera 6,55 millions d'euros. Pour l'instant, nous ne touchons aucun cent. Nous avons signé une convention pour 20 ans. Il se peut qu'après ces 20 ans, la masse salariale tombe en dessous de ce seuil. Nous toucherons alors la différence.

La réforme vous a conduit à revoir à la baisse les salaires des nouveaux prêtres. Cela nuit-il aux vocations ?

C'est difficile à dire. Faire un lien causal entre la diminution d'un salaire de prêtre et un manque d'intérêt est impossible à établir. L'Eglise continue à engager des prêtres qui viennent d'ailleurs. Des séminaristes ont entamé une formation et ne l'ont pas arrêtée. Et je dois dire qu'il n'y a aucune revendication, aucune tension entre les anciens prêtres qui touchent un salaire plus important et les nouveaux.

Comment l'Eglise peut-elle se financer à l'avenir ?

L'archevêché, en tant que personne juridique, dispose d'un patrimoine essentiellement immobilier. L'objectif est de valoriser les terrains qui en font partie en y développant de grands projets immobiliers. Les ressources récurrentes ainsi générées serviront entre autres à payer le personnel. Mais pour cela, il faut engager de nouvelles personnes. Ce qui a un coût. Et il se passe souvent dix ans entre les premiers plans et la réalisation. C'est un laps de temps très important.

Est-ce pour les mêmes raisons que vous avez vendu le quotidien Wort au groupe Mediahuis ?



Leo Wagener a négocié pour l'Eglise catholique la réforme du financement des cultes avec l'Etat luxembourgeois. Cinq ans plus tard, il estime que cela devait être fait, même si ce n'est pas simple tous les jours. © PIERRE-YVES THIENPONT.

Pas seulement. Ce n'était pas par besoin de liquidités. Nous avons vendu le Wort dans une option stratégique. Le print fait face aujourd'hui à des transformations numériques énormes. On constate qu'il y a chaque année une diminution des abonnements. Il était donc à prévoir qu'à un certain moment, au lieu de retirer des recettes, l'archevêché devrait peut-être investir davantage pour assurer la pérennité de ce média de qualité. Nous avons donc opté pour l'immobilier qui est plus fiable. Nous avons dû faire un choix. Nous n'avons pas voulu attendre le moment où le Wort aurait des difficultés.

Mais n'est-ce pas paradoxal pour l'Eglise évangéliste de se couper ainsi d'une voie d'accès aux fidèles ?

Oui et non. Oui, nous avons perdu en influence. Mais d'un autre côté, nous avons obtenu lors des négociations qui ont mené à la vente du Wort de garder une présence dans ses pages. Le nouveau propriétaire est respectueux de la tradition de ce média et de son passé. Il n'a pas l'intention de changer son contenu. Il y a toujours le vendredi des pages « Foi et Vie ». Il y a toujours les horaires des messes, les annonces qui concernent les diocèses. Les médias nous ont constamment reproché de posséder le journal luxembourgeois le plus important, le plus proche aussi du Parti populaire chrétien-social (CSV). Et, lorsque nous nous sommes séparés du Wort, les

Nous sommes dans une approche assez réaliste de ce qui se fait sociologiquement dans des sociétés qui ne sont plus ce qu'elles étaient il y a 50 ans ou 100 ans. Nous rejoignons ainsi la réalité du terrain

”

mêmes se sont mis à nous demander si nous n'avions pas perdu en influence. La réponse, c'est « oui, on a perdu ». Ce sont des choix qu'on a dû faire. L'Eglise doit désormais s'arranger pour faire sa propre communication.

Dans votre pratique quotidienne, quel est votre principal problème ?

Le manque de personnel au niveau de la catéchèse. Quarante enseignants – privés du cours de religion dans le public – ont pu continuer leur carrière de catéchète dans les paroisses. Mais lorsqu'ils vont prendre leur retraite, les paroisses vont avoir des difficultés pour trouver des bénévoles qui pourront les remplacer.

La réforme du financement des cultes fait-elle entrave à la diffusion de la religion ?

Cet impact pourra être mesuré dans plusieurs années. Auparavant, un peu plus de 60 % des élèves de l'enseignement fondamental public suivaient le cours de religion catholique. Maintenant, un peu plus de 20 % suivent la catéchèse en paroisse. C'est beaucoup plus que le nombre de pratiquants, qui est de 1 %. Malheureusement, 40 % des jeunes vont grandir sans avoir eu la moindre

notion de religion. Il importe toutefois de préciser que le nombre d'enfants qui fréquentaient le cours de religion au sein des écoles publiques diminuait d'un pour cent chaque année. Nous manquons aussi cruellement d'enseignants. A un moment donné, nous n'aurions plus pu assurer les heures de cours prévues.

D'un autre côté, les enfants et les parents qui fréquentent la catéchèse sont des personnes motivées. Nous sommes dans une approche assez réaliste de ce qui se fait sociologiquement dans des sociétés qui ne sont plus ce qu'elles étaient il y a 50 ans ou 100 ans. Nous rejoignons ainsi la réalité du terrain. Maintenant, nous voyons les enfants fréquenter les salles paroissiales pour le catéchisme, des contacts se font entre catéchètes et parents, et cela est vraiment bénéfique.

Cette réforme, fallait-il vraiment la faire ? Voudriez-vous revoir certains aspects de la loi ?

Un premier point : l'archevêque a pris la bonne décision en entrant en dialogue avec le gouvernement pour aboutir à un certain accord politique. Des voix recommandaient de faire seulement de l'opposition. L'évêque a choisi le dialogue et il a eu raison. Deuxième point : des réformes essentielles nous ont été imposées en très peu de temps. Si nous avions pu faire ces changements à un rythme plus espacé, cela aurait été mieux. Pour le reste, la situation est aujourd'hui ce qu'elle est. Les esprits se sont calmés, même s'il y a encore dans les anciennes fabriques d'église des personnes qui ont des difficultés avec les changements. Nous faisons « avec », nous préparons des réformes pour l'avenir. Les Eglises ne peuvent pas refuser d'entrer en dialogue avec le pouvoir politique. Les sociétés d'aujourd'hui ne sont plus prêtes à continuer dans les voies tracées il y a 150 ans. Il faut être honnête sur ce point.

L'apaisement est aussi perceptible au niveau politique ?

Nous avons remarqué que les relations avec les partis politiques qui avaient certaines tendances anticléricales sont moins tendues avec l'Eglise catholique actuellement. Elles se sont apaisées avec tous les partis politiques.

Jusqu'où cette réforme consacre-t-elle la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

La séparation n'est pas totale. De nouveaux rapports entre l'Etat et les cultes ont été définis. Il existe des liens comme ces subventions qui ne concernent pas seulement le culte catholique. Le grand gagnant est le culte musulman qui, pour la première fois, a lui aussi une enveloppe budgétaire. Les autres cultes profitent également de la réforme. Donc, ce n'est pas une séparation tout à fait nette et radicale.

Une attitude de refus de tout dialogue ne serait pas propice. Il faut rester en dialogue avec la société

”

Vous comptez renégocier ?

Non, je ne crois pas que le dossier sera renégocié fondamentalement. Il se peut qu'un autre gouvernement puisse apporter l'une ou l'autre touche aux lois qui concernent les nouveaux rapports entre l'Etat et les cultes. Pour le reste, lorsque je parle avec les responsables politiques, pour eux aussi l'affaire est réglée.

Vous conseillerez à l'Eglise catholique de Belgique de songer à une réforme comme celle-là ?

Je n'ai pas de conseil à donner à mes confrères belges, mais je dirais que mieux vaut entrer dans un dialogue. Et, si des réformes doivent s'imposer d'une manière ou d'une autre, de le faire en sérénité. Prévoir des discussions dans le temps permet que les choses puissent se mettre en place de manière plus souple. Mais une attitude de refus de tout dialogue ne serait pas propice. Il faut rester en dialogue avec la société.